



Convocation

Coupe Drôme Ardèche Paule & Jacques IFFLY

• Règlement sportif :

- Les rencontres se feront sous l'autorité des règlements nationaux.
- Présentation des licences obligatoire (FFVB ou affinitaire).
- Toutes les équipes convoquées doivent être présentes et en tenue à l'heure indiquée, même si elles ne jouent pas le premier match. **Elles doivent également assister à tous les matchs et seront sollicitées pour tenir la table de marque.** Les équipes qui ne respecteront pas ces critères pourront être disqualifiées.
- Chaque club présentant plusieurs équipes d'un même genre doit fournir au moins 7 jours avant la compétition la liste des joueur(se)s composant chaque équipe (jusqu'à 12 noms). Les passerelles étant interdites en Coupe.
- Matches en 2 sets gagnants de 25pts, set décisif en 15pts.
- Un joueur ne pourra pas jouer dans deux équipes différentes du 1^{er} tour à la finale. En raison des points Bonus, un joueur licencié FFVB ne pourra jouer la coupe qu'avec l'équipe FFVB de son club (si une équipe affinitaire est aussi engagée).
- L'organisateur se réserve le droit d'adapter les formules sportives.
- **Chaque équipe doit amener ses propres ballons** sauf sur le Tour final.
- Des points d'avance (Points BONUS) seront appliqués à chaque set sauf au set décisif pour lequel ce chiffre est à diviser par deux (arrondi au chiffre supérieur – cf tableau ci-dessous*).
- Rappel, retour aux appellations régionales : PN, R1, R2
- **Forfaits** : il est demandé aux équipes de prévenir le comité au plus tôt afin de ne pas pénaliser le fonctionnement et les participants (joueurs, arbitres, organisateurs) de la coupe. En cas de forfait, une amende est appliquée (50€ à 150€) → se référer au **RGED** .
- Joueurs grillés et **autres points non précisés** → se référer au **RGED** :
http://www.volley2607.fr/download/RGED_olympiade2016-2020.pdf

• Arbitrage : il est réalisé par des arbitres officiels.

Points BONUS*							
	Loisir	Dép'	R2	R1	PN	N3	N2
Loisir	0						
Dép'	0	0					
R2	2	2	0				
R1	3	3	2	0			
PréNationale	4	4	3	2	0		
Nationale3	5	5	4	3	2	0	
Nationale2	6	6	5	4	3	2	0

Renseignements : volley2607@yahoo.fr ou 04 75 75 47 97

Comité 26-07 de volley-ball – 71 rue Latécoère – 26000 Valence - Tél : 04 75 75 47 97
Site www.volley2607.fr - mail volley2607@yahoo.fr

SPORTIVE

TOUR 1 : Samedi 08 décembre à St Marcel d'Ardèche à 14h, Complexe sportif

Poule A Arbitres : M. Pesson et club organisateur

1. Valence ACE (Dép)
2. US Aubenas VB (Dép)
3. VB St Just St Marcel (Compet'Lib)
4. SL Margès (Dép)

Les 3 premières équipes de la poule se qualifient.

TOUR 2 : Samedi 16 février à Margès à 14h, gymnase Intercommunal

Poule A Arbitre : Didier Petit

1. SL Margès (R2)
2. US Aubenas VB (Dép)
3. Valence ACE (Dép)

Poule B Arbitre : Claude Mounier

1. FRJEP Charnas (Dép)
2. AVO Privas (Dép)
3. VB St Just St Marcel (Compet'Lib)

Les 2 premières équipes de chaque poule se qualifient.

TOUR 3 : Samedi 20 avril à Peyrins à 14h, gymnase Vilalta

Poule A Arbitre : Gérard GARCIA

1. Peyrins VB (R1)
2. FRJEP Charnas (Dép)
3. US Aubenas VB (Dép)

Poule B Arbitre : Guillaume DEBIONNE

1. SL Margès (R2)
2. Montélimar VB (R2)
3. AVO Privas (Dép)

Les 2 premières équipes de chaque poule se qualifient.

TOUR FINAL

Samedi 25 mai à Beaumont-Lès-Valence à 12h30, gymnase Marcel Cerdan (après 13h, il sera impossible de jouer)

Demi-finales

Ordre des matchs (début 13h30)

Terrain A : Peyrins VB (R1) / Montélimar VB (R2) - Arbitre : Claude MOUNIER

Terrain B : SL Margès (R2) / FRJEP Charnas (Dép) - Arbitre : Marie-Odile DUPRE

Puis **Petite-finale (vers 15h30) sur Terrain B**, Arbitre : Marie-Odile DUPRE

Puis **Finale (vers 17h)**

Arbitres : Marie-Odile DUPRE & Stéphane LATIGE





TOUR 1 : Samedi 08 décembre à Guilhaierand-Granges à 14h, Gymnase JF Lamour

Poule A Arbitres : A. Zanetti et B. Da Silva

1. SL Margès (Loisir)
2. AVO Privas (Dép)
3. Lamastre VB (Loisir)
4. Guilhaierand-Granges VB (Dép)

Les 3 premières équipes de la poule se qualifient.

TOUR 2 : Samedi 16 février à Aubenas à 14h, gymnase Roqua

Poule A Arbitre : M.O. Dupré

1. SL Margès (Loisir)
2. US Aubenas VB (R2)
3. AVO Privas (Dép)

Poule B Arbitre : équipe en attente

1. Valence ACE (Dép)
2. Montélimar VB (Dép)
3. Lamastre VB (Loisir)

Les 2 premières équipes de chaque poule se qualifient.

TOUR 3 : Samedi 20 avril à Margès 14h, gymnase Intercommunal

Poule A Arbitre : Stéphane LATIGE

1. FRJEP Charnas (PN)
2. Valence ACE (Dép)
3. US Aubenas VB (R2)

Poule B Arbitre : Marie-Odile DUPRE

1. SL Margès (R2)
2. SL Margès (Loisir)
3. Montélimar VB (Dép)

Les 2 premières équipes de chaque poule se qualifient.

TOUR FINAL

Samedi 25 mai à Beaumont-Lès-Valence à 13h15, gymnase Marcel Cerdan (Les garçons font la marque pour les filles)

Demi-finales

Ordre des matchs (début 14h30)

Terrain A : FRJEP Charnas (PN) / SL Margès (Loisir) - Arbitre : Marie-Odile DUPRE

Terrain B : SL Margès (R2) / Valence ACE (Dép) - Arbitre : Stéphane LATIGE

Puis **Petite-finale (vers 15h30)** sur Terrain A, Arbitre : Stéphane LATIGE

Puis **Finale (vers 18h30)**

Arbitres : Stéphane LATIGE & Marie-Odile DUPRE



CLASSEMENT Coupe 2019

Coupe Drôme Ardèche - Seniors "Paule & Jacques Iffly"

Merci à tous les clubs qui ont accueilli les tours de coupe cette année. Le Tour final a eu lieu à Beaumont-Lès-Valence. Merci aux arbitres et à l'encadrement en général. Enfin merci à tous ceux qui ont participé, dans une ambiance très conviviale et avec beaucoup de fair-play.

FEMININES

- 1. Montélimar VB (R2)**
- 2. SL Margès (R2)**
- 3. Peyrins VB (R1)**
4. FRJEP Charnas (Dép)
5. US Aubenas VB (Dép)
5. AVO Privas (Dép)
7. Valence ACE (Dép)
7. VB St Just St Marcel (Loisir)
9. SL Margès (Dép)

Trophée du meilleur petit : FRJEP Charnas (Dép)



MASCULINS

- 1. FRJEP Charnas (PN)**
- 2. SL Margès (R2)**
- 3. SL Margès (Loisir)**
4. Valence ACE (Dép)
5. US Aubenas VB (R2)
5. Montélimar VB (Dép)
7. AVO Privas (Dép)
7. Lamastre VB (Loisir)
9. Guilherand-Granges VB (Dép)

Trophée du meilleur petit : SL Margès (Loisir)

